



Cercle Europe et Technologies du Futur

Echange avec Ricardo Castanheira

Conseiller en charge des enjeux numériques à la Représentation permanente du Portugal

19 avril 2021

Le 19 avril, le Cercle Europe et technologies du futur a eu le plaisir d'accueillir Ricardo Castanheira, Conseiller en charge des enjeux numériques à la Représentation permanente du Portugal afin d'échanger sur les ambitions, les réalisations et les travaux en cours du Conseil sur les enjeux numériques. Alors que la réglementation du numérique s'accélère et que des enjeux nouveaux émergent, notamment en lien avec l'accélération de la digitalisation en raison de la pandémie, cette discussion a été l'occasion de mieux comprendre la vision et les ambitions de la Présidence portugaise ainsi que les postures au Conseil.

La présidence portugaise a placé le numérique au cœur de ses priorités, car il est l'un des moteurs de la reprise économique. Cette ambition numérique se retrouve dans la volonté de la Commission de relancer l'industrie européenne sur la voie de la résilience. Par ailleurs, la Commission européenne s'est engagée à agir pour réguler les marchés et les acteurs du numérique. Il ne s'agit pas là de sa seule ambition en matière de politique numérique. Des actes législatifs et réglementaires sont en cours de préparation et d'examen. Ils portent sur des domaines tels que les données, l'intelligence artificielle ou la cybersécurité. Le Conseil dans son rôle de co-législateur examine de nombreux textes présentés en fin 2020 par la Commission. Cette discussion a permis d'avoir un état des lieux précis de l'avancement des travaux au Conseil.

Un calendrier chargé sur les enjeux numériques

La présidence portugaise se trouve, compte tenu de l'agenda de la Commission européenne, au cœur d'une grande diversité d'initiatives européennes en matière de réglementation du numérique. Les sujets numériques au centre des travaux de la présidence portugaise sont donc nombreux : gouvernance des données, eIDAS, cybersécurité, DMA/DSA, 5G, espaces européens des données, future loi sur les données ...

Une attention particulière sur le DSA/DMA

Le paquet réglementaire DSA-DMA figure au cœur de la stratégie numérique de la Commission et le Portugal a pour objectif de présenter sur chacun de ces textes un rapport de progrès pour le Conseil Compétitivité du 27 mai. Sur le DSA, la Présidence espère même présenter un premier texte de compromis sur lequel la présidence slovène pourra se reposer pour poursuivre les négociations.

Sur le DSA, les négociations progressent et des points de consensus ont été trouvés :

- Le besoin d'un cadre réglementaire clair et ambitieux
- La volonté de responsabiliser les plateformes dans leurs relations avec les utilisateurs et les autres entreprises
- L'aspect géopolitique majeur de la réglementation et l'enjeu de régulation au-delà des frontières de l'Union.

Néanmoins, des sujets particuliers font aussi l'objet de discussions :

- Le principe du pays d'origine pour lequel certains Etats Membres demandent une coopération entre autorités nationales pour agir rapidement et efficacement. Des réunions au Conseil sont prévues spécifiquement sur cette question pour envisager les différents moyens.
- La question de la vie privée en ligne avec la demande de certains Etats Membres d'élargir le champ d'application
- La confiance à accorder aux opérateurs de service en ligne, avec le souhait de certains Etats Membres d'élargir le champ d'application aux entités qui ont déjà prouvé leur expérience dans ce domaine
- Enfin, la compatibilité du DSA avec certaines réglementations nationales déjà en vigueur ou prévues, certains pays préférant leur solution nationale. Or, le but d'un règlement est d'harmoniser les réglementations au niveau européen, car c'est un enjeu essentiel.

Sur tous ces points, la volonté de la présidence n'est pas d'arriver avec des solutions claires mais de faciliter les négociations en vue d'arriver à un premier projet de compromis d'ici le 30 juin.

La réglementation sur l'Intelligence Artificielle. La Commission doit présenter le 21 avril sa réglementation sur l'intelligence artificielle. Au Conseil, la présidence portugaise a déjà entamé des réflexions. Son objectif est de produire, d'ici la fin de son mandat, un rapport sur les discussions en cours et sur les progrès qui ont été faits. Cette réglementation prévoit de s'attaquer aux applications à haut risque de l'IA notamment du point de vue des droits fondamentaux. A ce titre, la présidence souhaite développer des espaces de flexibilité parallèles qui permettent le développement de technologies de l'IA dans une approche d'apprentissage et d'étude du risque. Elle envisage aussi d'adopter une approche pyramidale fondée sur les risques qui supposera des responsabilités adaptées selon le niveau de risque encouru. Les retours des acteurs privés sont souhaités.

Le Data Governance Act. La présidence portugaise travaille avec les Etats Membres et un projet de compromis est sur la table des négociations. De nombreuses réunions de travail y ont déjà été dédiées et d'autres sont prévues mais les obstacles sont nombreux. La volonté de la présidence est de dépasser les barrières nationales et d'adopter une approche générale. Mais il y a des résistances nationales. Les divergences portent notamment sur les différentes terminologies envisagées par la Commission. Sur ce sujet, la présidence ne prévoit aucun rapport sur l'avancée des négociations avant la fin de son mandat. Elle souhaite toutefois avancer sur quelques conclusions d'ici la fin du mois de juin afin d'avancer au moment de la présidence slovène.

La révision du règlement eIDAS. C'est un des sujets majeurs pour la présidence portugaise car le Portugal est déjà très avancé au niveau national sur les problématiques d'identité numérique. La volonté de la présidence est de travailler sur ce sujet mais le report au 26 mai de la présentation de la proposition de la Commission ne permettra pas d'avancer de manière significative sur le texte.

Une présidence avec des initiatives fortes en matière numérique

La présidence portugaise est à l'initiative de deux initiatives majeures en matière de numérique :

Une déclaration signée des Etats Membres pour des standards européens pour les startups. La présidence portugaise a pesé pour que cette déclaration commune des Etats Membres puisse voir le jour. Concrètement, cette déclaration recense plusieurs besoins identifiés par les Etats Membres pour les start-ups innovantes.

Parmi ces besoins, celui d'avoir des processus simplifiés de développement et d'accès au marché, celui d'attirer et de garder les talents européens, de faciliter le financement et les levées de fonds, d'adopter des solutions innovantes en matière de régulation, et de développer des marchés publics innovants. Cette déclaration cosignée des 27 Etats Membres constitue un premier pas majeur pour construire un cadre favorable au développement des start-ups européennes.

L'organisation d'une Assemblée Digitale le 1^{er} juin. Cet événement qui regroupera d'importants acteurs européens et internationaux se tiendra à l'occasion de l'inauguration du câble sous-marin entre Europe et Amérique du Sud. Le thème de cet événement portera sur la connectivité internationale. L'enjeu est de préparer les entreprises pour qu'elles puissent se développer sur de nouveaux marchés. A ce titre, la connectivité internationale et le développement de câbles sous-marins avec des hubs européens est un axe important. L'autre enjeu majeur de cet événement sera la déclaration de Lisbonne. La présidence portugaise a comme ambition, à travers ce manifeste, de lancer le premier pas pour une charte européenne, interinstitutionnelle qui garantisse des droits fondamentaux d'un point de vue numérique.

La présidence portugaise considère qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour protéger les démocraties des risques numériques. Il s'agit d'une déclaration des Ministères des différents Etats Membres mais la présidence envisage d'intégrer des entreprises mais aussi des Etats tiers qui ont déjà manifesté leur intérêt de rejoindre cette déclaration commune.

Une présidence à l'écoute des parties prenantes. La présidence portugaise est ouverte à recevoir de la part des opérateurs des retours réguliers et concrets sur les textes actuellement en discussion, pour assurer un cadre réglementaire permettant le développement d'acteurs numériques européens. La RP portugaise accueille positivement des propositions concrètes afin d'avoir une réglementation efficace qui réponde aux réalités des marchés et des acteurs économiques.